



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 25 MARS 1992 DE L'ASSOCIATION DES NAVIGATEURS DE LA BAIE DU CREUX-DE-GENTHOD

L'Assemblée est déclarée ouverte par le Président à 19h.00 précises qui souhaite la bienvenue aux 54 personnes présentes et relève que de nombreux membres se sont excusés, par écrit, étant retenus à d'autres occupations.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉS CONCERNANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'essentiel de l'activité du Comité au cours de l'exercice 1991 a consisté en une action continue visant à achever l'organisation globale de notre port et en une détermination définitive des places d'amarrage qui s'est concrétisée par l'envoi des factures du D.T.P. qui mentionnaient les numéros des places.

2. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES

Mr Arno VOGT lit le rapport des vérificateurs qui constate que ceux-ci sont tenus avec exactitude. Au 31 décembre 1991, les dépenses ont représenté Fr.s. 661,65, les recettes Fr.s. 2.820,35. Les avoirs de l'Association sont dont de Fr.s. 2.158,70. Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée qui donne décharge.

3. FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE

L'Assemblée accepte de reconduire pour 1992 la même cotisation qu'en 1991 soit Fr.s. 25.— par membre.

4. LES ACTIVITÉS 1992

L'effort consenti par le Comité concernant l'organisation définitive du port étant quasiment terminé, celui-ci va pouvoir se consacrer à d'autres activités.

Monsieur A. NICOLIER informe l'Assemblée que trois manifestations sont prévues en 1992 soit:

- un pic-nic en mai, sur la pointe
- des joutes nautiques en été
- une régata en automne

Mr NICOLIER précise que toutes les informations utiles seront désormais affichées dans la vitrine de l'ANBCG.

5. ÉLECTION DU COMITÉ

L'annonce des démissions ayant été faite, le nouveau Comité qui se présente est composé comme suit:

MM. J.-P. MULLER	Président
A. NICOLIER	Vice-Président
D. DESCHENAUX	Secrétaire
S. MICHEL	Trésorière
J.-Fr. WENGER	Membre du Comité
A. VOGT	Membre du Comité

Ce nouveau Comité est élu à l'unanimité.

D'autre part, avec une très grande gentillesse, Messieurs René HUMBERT et Kurt SCHAUB acceptent la charge de réviseurs aux comptes. Ils sont remerciés par l'ensemble du Comité.

6. DIVERS

L'Assemblée est informée que les taxes d'amarrage seront augmentées dès 1994.

Le Président informe l'Assemblée des risques potentiels constitués par le développement des moules zébrées sur les amarrages en Kevlar et recommande une inspection régulière.

Il est suggéré par M. H. GOLAZ que notre association demande son adhésion à l'A.P.B. à titre individuel. L'Assemblée est d'accord. Le Comité demandera l'adhésion.

Plusieurs propriétaires de bateaux constatent la proximité des amarrages et craignent des collisions.
Le Président prend les noms des personnes concernées.

Plusieurs personnes demandent s'il est possible que les horaires des navettes soient étendus pendant l'été.

Plusieurs membres demandent une présence constante de deux annexes au minimum à disposition pendant toute la période de fermeture.

Il est remarqué que les échelles du ponton principal risquent de s'écrouler.

Plusieurs personnes ont demandé des places pour des annexes et n'ont pas reçu de réponse.

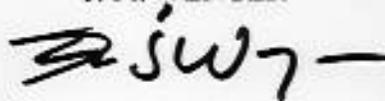
Il est mentionné que le magasin "Rive Marine" à Nyon accorde un rabais de 5% aux membres de l'ANBCG.

En conclusion, l'Assemblée demande au Comité d'écrire une lettre au D.T.P. demandant:

1. Que l'augmentation des taxes ne touche pas le service des navettes.
2. Que soient mentionnés les propriétaires dont les bateaux risquent de se toucher et que le problème soit posé.
3. Qu'une extension des horaires soit demandée.
4. Que deux annexes soient mises à disposition pendant la période de fermeture
5. Que le problème des échelles du ponton soit mentionné.
6. Que les personnes qui ont demandé des places pour les annexes soient informées.

La séance est clôturée à 19h.40

J.-Fr. WENGER



Pour le Comité

J.-P. MULLER

